ADRESSE

DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Dans la Séance du 26 Juin 1790.

MESSIEURS,

En entrant dans ce Sénat auguſte pour vous y offrir l'hommage de nos reſpects, nous ſommes moins troublés par la préſence des Repréſentans de la Nation, que touchés de la vertu des Sages qui l'habitent. Ce grand ſpectacle, auquel nous avons l'honneur d'être admis, eſt encore plus cher à la penſée qu'impoſant aux yeux. Tout y porte dans l'ame une impreſſion de grandeur qui

annonce les Légiſlateurs qu'on y vient révérer; c'eſt dans ce Temple que ſe préparent les deſtinées de la France; votre voix s'y fait entendre, & le Monarque que nous chériſſons s'y eſt uni à vous, Meſſieurs, pour former ces ſalutaires Décrets que la renommée publie pour l'inſtruction de l'Univers. Vous y avez rappelé l'homme à ſa première origine; & l'ordre des conditions, rétabli ſur les loix de la Nature, y fait goûter le bonheur du premier âge. Le vrai mérite ne ſera plus éclipſé par l'homme puiſſant; vous avez briſé l'idole de la faveur; & les vertus ſeules ſont les degrés qui élèvent à l'eſtime publique; ce ſont-là, Meſſieurs, dans l'ordre ſocial, des prodiges qui commandent l'admiration.

Mais rendre à l'homme ſes droits primitifs, le faire jouir de ſa liberté, ſoutenir l'Empire penchant à ſa ruine, & s'occuper continuellement de ſes beſoins journaliers, détruire tous les abus, maintenir la paix au ſein de la France; porter ſur les frontières des regards vigilans, repouſſer avec fermeté la guerre & ſes fléaux dans ces contrées où règne encore la volonté ſans loix; travailler conſtamment au rétabliſſement du crédit, qui renaîtra bientôt avec le regret d'avoir diſparu: ce ſont, Meſſieurs, de ces bienfaits précieux

à l'humanité, qu'on ne peut recevoir ſans émotion & ſans être pénétré de la plus vive reconnaiſſance. Daignez agréer, Meſſieurs, l'hommage de la nôtre.

Tous les Adminiſtrateurs du Département de l'Yonne, que nous avons l'avantage de repréſenter, éprouvent les mêmes ſentimens. Leur premier devoir a été de vous en adreſſer l'expreſſion, & nous ſommes venus vous en renouveler l'aſſurance la plus ſincère.

Ils attendent avec impatience que vous leur donniez des règles de conduite dans l'application qu'ils ont à faire des principes de votre ſageſſe & de votre juſtice : j'ai dit avec impatience, parce que c'eſt alors que les Peuples jouiront véritablement du fruit de vos travaux, pour l'établiſſement de cette belle & heureuſe Conſtitution, que toutes les Nations étonnées admirent, & qui nous conduira à l'immortalité.

RÉPONSE

DE M. LE PRÉSIDENT.

Le Département de l'Yonne, l'un des premiers organiſés, a l'avantage d'avoir fait luire aux yeux des Peuples l'aurore conſolatrice de ces Admi-

niſtrations deſtinées à adoucir leurs maux, & à effacer jufqu'aux cicatrices douloureuſes des chaînes dont ils étoient accablés.

Déjà l'Aſſemblée Nationale a diſtingué honorablement l'hommage de vos Concitoyens, & l'Adreſſe que lui ont envoyée vos Electeurs.

Exempt de toute eſpèce de déſordres, votre Département a eu le bonheur de conſerver la tranquillité la plus deſirable, & la liberté eſt née ſans efforts dans vos heureuſes contrées.

Verſez-y, Meſſieurs, de nouveaux bienfaits par la ſageſſe, par la popularité, par la fraternité de votre adminiſtration.

L'Aſſemblée Nationale a jeté par ſes travaux les germes du bonheur public : Elle vous les confie; vos mains ſauront les rendre féconds.

Veuillez, Meſſieurs, aſſiſter à ſa Séance.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.